
CESER	:	7 avril 2014
Intervention n°	:	3
Document	:	Plan bâtiment durable
Thème	:	
Orateur	:	Emmanuel THAUNIER

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux et au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Bretagne sur le rapport d'étape du plan bâtiment durable.

Le présent rapport d'étape du plan bâtiment durable breton a été réalisé dans une démarche co-construite avec un ensemble de partenaires du secteur de la construction en Bretagne. Huit groupes de travail thématiques co-pilotés par des représentants d'organismes publics ou privés ont ainsi dégagé des objectifs et des enjeux forts en matière de développement durable.

Les 4 objectifs présentés dans ce rapport d'étape, aussi ambitieux soient-ils, sont nécessaires afin de poursuivre les efforts déjà engagés. Par exemple, en 2013, 890 entreprises ont obtenu la mention RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » plaçant notre région à la 2ème place des régions françaises les plus avancées en la matière. Ce constat souligne la capacité des entreprises bretonnes à investir dans ces nouvelles compétences en acquérant la mention RGE. Le secteur du bâtiment durable permet de faire émerger de réelles opportunités en termes de nouvelles activités, de différenciation, de productivité et d'attractivité. Elle est génératrice de croissance économique par le développement de nouveaux produits et services répondant aux attentes sociétales et de nouveaux usages plus respectueux de notre écosystème. Dans notre région, la transition écologique du secteur du bâtiment constitue désormais un véritable levier de relance de l'activité économique. Selon la Cellule Economique de Bretagne la rénovation énergétique des logements représente un chiffre d'affaire potentiel compris entre 8 et 10 milliards d'euros à horizon 2020 pour la région.

L'objectif d'atteindre, d'ici 2020, 45 000 rénovations énergétiques annuelles, soit le double du nombre de rénovation par an actuellement réalisé supposera des efforts considérables en termes de financement et de formation.

A ce titre, la Chambre de Commerce et d'Industrie en coopération avec la fédération du bâtiment et en concertation avec le Conseil Régional travaille à la constitution d'un projet de structure de tiers financement qui répondra à la mobilisation des moyens recueillis, permettra la rénovation thermique des bâtiments privés et publics et la mobilisation des financements européens.

Dans l'optique d'atteindre l'ensemble des objectifs présentés, nous estimons que la montée en compétences des entreprises dans leur plan de formation est un des leviers majeurs à encourager. Outre les actions de sensibilisation aux enjeux déjà engagées sur le territoire auprès des entreprises, leur accompagnement dans le financement des plans de formation favorisera la concrétisation de cet objectif. Il nous semble important de développer des outils et réseaux de formation qui amélioreront les connaissances et la maîtrise des technologies impliquées dans l'efficacité énergétique. Les propositions faites en matière de formation dans ce rapport semblent aller en ce sens et nous soutenons la mise en place de nouvelles formations permettant aux entreprises d'obtenir la mention RGE. En effet, l'évolution rapide des techniques impose un recyclage des connaissances et un renouvellement régulier des programmes de formation. Cette évolution implique de proposer des formations initiales adaptées, incluant des programmes liés à l'innovation technologique et à l'émergence des réseaux électriques intelligents. Ces formations répondront aux enjeux majeurs de la transition énergétique et aux attentes des entreprises du secteur.

Enfin, la production d'un « guide de la commande publique responsable pour le bâti » à destination des collectivités semble être un bon outil permettant de mettre en valeur les actions des acteurs économiques de la construction. Il permettra en outre de valoriser les démarches d'entreprises pionnières qui ont entamé des actions de formation et d'innovation.

Je vous remercie de votre attention.